

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 26 septembre 2023**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Date de la convocation 22 septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt- six septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur REY) - Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur BROUHARD) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame CHAPRON Christine

Absents : - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix- Monsieur VICI Laurent
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 09 94 Personnel municipal - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle :

Le RIFSEEP a été mis en place en 2018 (délibération du 26 juin 2018) et a été complété en 2021 (délibération du 28 septembre 2021).

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent (part fixe), elle est versée mensuellement.
- Le complément indemnitaire (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (part variable), il est versé annuellement.

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon un groupe de fonctions (1, 2 et 3).

L'adjoint administratif principal de première classe recruté le 16 octobre 2023 prochain aura en charge la responsabilité de l'Agence Postale Communale. Cela a pour conséquence de modifier la liste des emplois du groupe 1 du cadre d'emploi des Adjoints administratifs, adjoints techniques et ATSEM comme suit :

IFSE et CIA

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi A titre indicatif	Corps de l'Etat : Montant maximal individuel annuel	Commune du GUA : Montant maximal individuel annuel
Adjoints administratifs Adjoints techniques ATSEM	Groupe 1	Responsable urbanisme Responsable Comptabilité-ressources humaines Responsable des services techniques + Responsable Agence Postale communale	IFSE : 11 340 CIA : 1 260	IFSE : 6 000 CIA : 1 200

Cette modification n'étant pas substantielle, l'avis du Comité Social territorial n'est pas requis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, - décide la modification de la liste des emplois du groupe 1 selon les modalités exposées ci- dessus.

AR Prefecture

017-211701859-20230926-2023_09_94-DE

Reçu le 29/09/2023

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 29/09/2023

Publiée sur le site internet le : 29/09/2023.

Le GUA, le 28 septembre 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

